



Nom :

Prénom :

LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA REALISATION DE BUSINESS SOUS FORME DE DISPOSITIFS

CONVENTION DE COOPERATION ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES
ENTREPRENEURS REALISANT DU BUSINESS SOUS FORME DE DISPOSITIFS
(APPEL D'OFFRE, APPEL A REFERENCEMENT, APPEL A PROJET...)

– forme de business de type 2

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
OBJET	3
TERMINOLOGIE	3
FONDEMENTS	4
VALEURS	4
LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES.....	5
Engagements d'Elycoop structure	5
Engagements de l'entrepreneur.e (en cape ou cesa)	7

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

PREAMBULE

Elycoop est une communauté d'entrepreneurs développant leurs activités de façon autonome et responsable, en mutualisant des ressources et moyens dans la coopérative Elycoop. La première ressource mutualisée est le statut juridique via le numéro SIRET qui permet à chacun de contractualiser et facturer ses propres relations commerciales.

Cette mutualisation « juridique » d'Elycoop s'accompagne d'une dynamique de coopération forte et croissante fonction de l'évolution de la coopérative, des changements réglementaires, et plus largement du contexte sociétal.

Aussi, l'utilisation de ce bien commun peut se faire de deux façons distinctes :

- Le business classique, en B to B ou B to C, qui résulte d'une démarche commerciale à l'issue de laquelle une contractualisation entre les parties vient définir précisément une prestation en termes de missions attendues, durée et tarif. Ici la relation commerciale appartient pleinement au membre d'Elycoop qui a initié cette relation. **Dans ce cas le numéro SIRET d'Elycoop (bien commun) est utilisé pour finaliser une relation « privée » (intuitu personae) entre l'entrepreneur et son client.**
- Le business via dispositifs règlementés ou non, public ou privé. Ce dispositif définit une problématique et un cadre communiqués de manière publique en vue d'obtenir des propositions d'interventions à sélectionner (appel d'offre, référencement, appel à candidature, appel à projet...). Ce business de « type 2 » dans notre process les différentes formes de business résulte en général d'une veille et consiste en l'obtention d'un marché, l'opportunité de figurer sur une liste de prestataires potentiels... Sur ce type de dispositif, les principes de mise en concurrence des prestataires sont appliqués par la réglementation ou par l'organisme et peuvent imposer une seule réponse possible par structure juridique. Cette possibilité de réponse unique implique au sein de la coopérative, **l'élaboration de procédures et de méthodologies de réponses afin que le numéro SIRET (bien commun) ne soit pas utilisé pour privativer un marché, une opportunité par un seul entrepreneur.** Pour cela, la coopération et la collaboration sont au cœur de l'ensemble des réflexions et des outils qui en découlent.

Historique :

Avec l'apparition de quelques situations problématiques liées à la volonté simultanée de plusieurs entrepreneurs d'accéder à certains marchés et de candidater à certains appels, un premier groupe de travail composé du Président du Conseil d'Administration, de la direction générale et du référent des dynamiques collectives, a élaboré en 2019 une première procédure sur le « traitement des formes de business à Elycoop », annexée à la présente lettre d'engagement. Avec l'augmentation de nombre d'entrepreneurs à Elycoop et la multiplication des dispositifs règlementés et non règlementés, des outils complémentaires sont mis en place au cours de l'année 2022. C'est dans ce sens que cette lettre d'engagement est rédigée et qu'un atelier spécifique intègre l'accompagnement collectif.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

OBJET

Cette convention permet de clarifier et d'acter un engagement réciproque entre les entrepreneurs.es sollicitant l'utilisation du numéro SIRET afin d'accéder aux dispositifs réglementés ou non règlementés tout en préservant la coopération, la collaboration et les valeurs que portent l'entrepreneuriat en coopérative.

Cette convention prolonge la procédure de traitement des différentes formes de business élaborée en 2019, mise à jour en 2022, et complète l'atelier « Business collectif, appels d'offre, référencements... Les clés d'une collaboration réussie » qui intègre le programme des Ateliers de l'entrepreneur coopérateur dès mars 2022.

Cette convention a pour objectif de préciser les principes et les modalités du business via dispositifs réglementés ou non et de fixer les engagements des entrepreneurs dans le respect des valeurs et des règles de l'entrepreneuriat coopératif.

TERMINOLOGIE

Il a été distingué précédemment différentes formes de business : classique et via dispositifs règlementés ou non. Chaque organisme, acteur du marché, nomme ces dispositifs selon sa propre appréciation et il n'existe pas de nomenclature consensuelle, c'est pourquoi il est primordial de préciser et de partager une terminologie commune au sein de la coopérative, notamment pour le business via dispositifs.

- **Appel d'offre** : c'est une procédure par laquelle un acheteur (que l'on peut également nommer commanditaire ou maître d'ouvrage) demande à des prestataires de lui formuler des propositions afin de répondre à son besoin. Ce besoin peut être la réalisation d'un projet, ou la fourniture d'un produit ou d'un service. **Au sein de la coopérative, le terme appel d'offre est exclusivement utilisé dans le cas des marchés publics et est une forme de business via dispositifs réglementés.**
- **Référencement** : certains organismes (prescripteurs, financeurs, plateformes publiques ou privées...) offrent la possibilité aux prestataires de figurer sur une liste de structures / experts pouvant intervenir auprès de leurs adhérents ou clients. **Le référencement, c'est le process qui conduit à apparaître sur une liste de prestataires potentiels** ; on distingue le référencement individuel qui s'attache à l'expertise de l'entrepreneur, et le référencement structure qui concerne la coopérative dans son ensemble via le SIRET.
- **Appel à projet ou appel à candidature** : c'est une procédure définie par le maître d'ouvrage qui **permet de proposer une prestation sous forme de projet ou une candidature pour réaliser une prestation déjà précisée avec une mise en concurrence des réponses**. Il s'agit de dispositifs non réglementés dont les règles de fonctionnement sont propres à chaque maître d'ouvrage.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

FONDEMENTS

Pour Elycoop, accompagner les entrepreneurs dans le développement de leurs activités sous toutes les formes de business et plus particulièrement le business via dispositifs, c'est une opportunité pour 3 raisons :

- Pour **renforcer l'ADN d'Elycoop et sa lutte contre l'isolement des entrepreneurs.**
- Pour **amplifier la coopération et la collaboration** entre entrepreneurs membres d'Elycoop.
- Pour **garantir l'équité et le partage** dans la sollicitation des ressources mutualisées et l'accès aux différents marchés.

VALEURS

Cette lettre d'engagement s'appuie sur des valeurs d'engagement, de responsabilité individuelle et collective, d'équité et de dialogue dans l'intérêt de l'ensemble des entrepreneurs membres d'Elycoop.

S'engager sur un business via dispositifs implique de conserver un degré d'ouverture à d'autres entrepreneurs de la coopérative dès que le dispositif le permet. Dès lors, une connaissance des mécanismes de l'entrepreneuriat coopératif, des procédures d'Elycoop et des dispositifs est nécessaire ; c'est dans ce sens que plusieurs outils viennent accompagner et compléter la présente lettre :

- l'atelier Business collectif, appel d'offres, référencements : les clés d'une collaboration réussie,
- les fiches Comment répondre à un appel d'offres, comment créer ou rejoindre un référencement,
- la procédure Traitement des formes de business des membres d'Elycoop
- la Charte de fonctionnement du dispositif (règles de fonctionnement interne de chaque réponse à un dispositif règlementé ou non à élaborer au moment de la réponse)

De plus, s'engager sur un business via dispositifs repose sur le principe « la première activité qui se manifeste, réserve et propose une réponse ». Lorsque le dispositif permet une seule réponse par structure juridique, le dispositif peut ainsi être bloqué pour les autres entrepreneurs. Il est important de s'engager en responsabilité au regard du cadre commun Elycoop. Avant de réserver une réponse, il est demandé d'analyser sérieusement votre réelle capacité à répondre en termes de compétences, de capacité de production et de temps disponible pour élaborer effectivement une réponse dans les délais impartis.

La signature de cette convention constitue un engagement de toutes les parties prenantes à exercer son activité dans le cadre présenté dans ces outils mais aussi à participer à leurs évolutions au fil des collaborations.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements d'Elycoop structure :

Elycoop s'engage à :

- ✓ Accompagner les entrepreneurs dans les procédures de réponses aux différents dispositifs. Notre accompagnement consiste en un appui administratif
- ✓ Être réactif dans l'appui à la réponse sous réserve de respecter un délai de 15 jours avant l'échéance de dépôt de la réponse.
- ✓ Accompagner à l'élaboration des chartes de fonctionnement de chaque dispositif en veillant à sa cohérence avec les valeurs coopératives et les présents engagements.
- ✓ Définir les processus internes nécessaires et les faire évoluer dès que possible afin de garantir et ancrer davantage les valeurs de coopération, de collaboration et d'équité dans l'utilisation du bien commun.
- ✓ Mettre en place tous les contrôles nécessaires pour garantir l'application des processus.
- ✓ Former et informer les entrepreneurs sur les procédures et la réglementation liées aux différents dispositifs.
- ✓ Mettre à disposition des entrepreneurs tous les documents et outils nécessaires à la connaissance du cadre de fonctionnement du business via dispositifs.
- ✓ Tenir à jour l'ensemble des informations liées à l'utilisation du SIRET sur du business via dispositifs afin de mieux informer, accompagner et orienter les collaborations potentielles.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Engagements de l'entrepreneur.e (en cape ou cesa)

Nom / prénom :

Je reconnais avoir lu et m'engage à :

- ✓ Avoir les compétences requises (en solo ou dans le cadre d'une équipe déjà constituée)
- ✓ Etudier le dispositif et avoir la volonté d'aller au bout
- ✓ Avoir participé ou être inscrit à l'atelier
- ✓ Me former et m'informer régulièrement sur les outils existants
- ✓ Avoir pris connaissance des procédures et avoir lu les fiches d'information
- ✓ Respecter les délais de traitement présents dans les procédures et le cas échéant les dates du calendrier fourni lors de l'accompagnement par l'équipe support et la direction générale
- ✓ Informer au plus tôt l'équipe support de tout changement ou abandon de réponse.
- ✓ Veiller à conserver un degré d'ouverture
- ✓ S'engager sur le business via dispositifs (type 2) en utilisant comme unique raison sociale Elycoop (pas de marque commerciale)
- ✓ Fournir systématiquement une charte de fonctionnement du dispositif lors d'une réponse dans le cadre d'un nouveau référencement et accepter les ajustements proposés par le comité d'agrément chargé de veiller au cadre de l'entreprenariat coopératif
- ✓ Fournir l'ensemble des documents demandés et nécessaires à l'accompagnement aux réponses
- ✓ Elaborer systématiquement et avant le dépôt de réponse un contrat de sous-traitance lors de collaborations avec des structures ou entrepreneurs externes à la coopérative
- ✓ Respecter le principe selon lequel la priorité sera donnée aux réponses portées par Elycoop lorsque celles-ci seront confrontées à des réponses en tant que sous-traitants.

Et plus largement, je m'engage à respecter les consignes données par Elycoop et répondre dans les délais aux différentes demandes réalisés par Elycoop pour s'assurer du respect des process et maintenir les informations sur l'activité de la coopérative à jour.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

De plus : je m'engage à

- ✓ participer à l'évolution des procédures et des outils. Cela peut passer par :
 - o une participation active lors des temps collectifs : ateliers, rdv chargé(e) d'accompagnement...
 - o le partage d'expérience et la rédaction de compte rendu d'expérience
 - o la rédaction de documents de fond d'information ;
 - o se proposer pour être le-la bêta testeur.

Le document est également à parapher sur chaque page.

Fait à Le :

Signature de l'entrepreneur.e	Signature d'Elycoop Sam BLAKAJ, Direction Générale
-------------------------------	---

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !